



Ministère
de la Communauté
française

CIRCULAIRE N° 000300 DU 06.05.2002

Objet : Paiement des allocations familiales - suppression des assignations postales
Réseaux : LS/OS (libre et officiel subventionnés)
Niveaux et services : Tous niveaux et services
Période : à partir de décembre 2001

A Monsieur le Ministre – Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement;

A Messieurs les Gouverneurs de Province;

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique;

Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement libres subventionnés par la Communauté française;

Pour information :

Aux Fédérations des Pouvoirs organisateurs;

Aux syndicats du personnel enseignant;

Autorités : Administrateur général
Gestionnaires : ONAFTS

Signataire(s) : Michel WEBER

Référence facultative : DGPES/GEST/COORDIN./SM/FD/24.04.2002/13-1.doc/V1

Renvoi(s) : -

Nombre de pages : - **texte :** 1 p.

- **annexes :** 1 p.

Mots-clés : allocations familiales / suppression des assignations postales

Bruxelles, le 06-05-2002

OBJET : Paiement des allocations familiales – suppression des assignations postales

Depuis le mois de décembre 2001, il n'est plus possible de payer les allocations familiales par assignation postale. Deux seules modalités légales de paiement subsistent, à savoir le paiement sur un compte bancaire et l'émission d'un chèque circulaire. Au moyen du **formulaire modèle W (nouvelle version)** joint en annexe, les allocataires peuvent demander à l'organisme d'allocations familiales de verser sur leur compte bancaire les allocations familiales qui leur reviennent.

Si le compte n'est pas ouvert au seul nom de l'allocataire, il importe qu'il n'oublie pas de faire remplir le cadre inférieur par son organisme financier.

Le formulaire W est à renvoyer, le cas échéant, à l'adresse suivante:

Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS)
Rue de Trèves, 70
1000 Bruxelles

Contact : Mr Herman STUYVER, inspecteur social
02/237.23.98 ou 02/237.21.12

Je vous saurais gré de faire connaître la présente aux membres du personnel de votre (vos) établissement(s).

Le Directeur général adjoint,

Alain BERGER

Annexe : formulaire W

N° de dossier :

Bureau

Mode de paiement des prestations familiales

Les renseignements que vous fournissez dans ce formulaire sont recueillis pour l'établissement du droit aux allocations familiales et leur paiement. Ils sont protégés par la loi du 8 décembre 1992 relative au traitement des données à caractère personnel. Pour consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, vous pouvez vous adresser à l'organisme mentionné ci-dessus.

Versement sur un compte bancaire

Je soussigné
(nom et prénom)

demande que mes prestations familiales soient versées sur le compte n°..... - -

ouvert à mon nom
à mon nom et à celui de.....

Date Signature

Déclaration de l'institution financière

Si le compte est ouvert exclusivement à votre nom, une copie d'un extrait de compte ou un virement préimprimé et annulé suffit.

Nous déclarons que la signature de
(nom et prénom)

suffit pour disposer du compte n°

ouvert au(x) nom(s) de

Date Cachet
Signature